

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2024-00002

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 2 avril 2024, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

- La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser une marge de recul latérale gauche de 5,48 mètres (17,98 pieds) pour l'agrandissement visé par la demande, soit une différence de 0,52 mètre (1,71 pieds) de la norme minimale requise pour l'implantation d'un bâtiment principal.

La réglementation en vigueur

- Le Règlement de zonage numéro 2016-532 en vigueur, à l'article 4.3.2, grille h) dans la zone RV-2, indique que la marge de recul latérale minimale exigée pour un bâtiment principal est de 6 mètres (19,69 pieds).

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 595 853 du cadastre du Québec, sise au 92 impasse de l'Érablière, dans la zone RV-2.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 2 avril 2024, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 15 mars 2024

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix